

École Stadacona



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 14 octobre 2025
18h30 à 20h30

Procès-verbal

Nom	Groupe représenté
Marie-Pier Gravel	Représentant de la communauté
Anne Thibault	Représentante des parents
Jamal El Hachmi	Représentant des parents
Ève Blanchette	Représentante des parents
Sébastien Jean	Représentant de parents
Louis-Étienne Robert	Représentante de parents
Ruth Gendron	Enseignante
Lydia Lachance	Enseignante
Magella Savard	Responsable du service de garde
July Falardeau	Professionnelle de l'école, psychologue
Francine Tremblay	Classe principale, service de garde

Sont également présents à la table du conseil :

Chantale Poirier	Directrice
Absent : Jamal El Hachmi remplacé par	Mme Lauvaux

No	Sujet	Objet
1	a) Mot de bienvenue b) Présences et quorum c) Lecture et adoption de l'ordre du jour	Constat Choix Accueil
2	Mot du public	Information
3	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
4	Représentant de la communauté	Information
5	Procédure d'élection de président (e) du conseil d'établissement et du vice-président (e)	Information
6	Élection à la présidence et la vice -présidence du conseil	Adoption
7	Dénonciation des intérêts des membres (art. 70)	Information
8	Règles de régie interne	Adoption
9	a) Calendrier des réunions et horaire (projet) (S) b) Secrétariat du conseil	Information
10	Formations obligatoires des membres du conseil	Information
11	Vécu de l'école : - Projet plein-air 2 cycle : - Projet plein-air préscolaire : - Projet de sortie 6 ^e année	Information
12	Service de garde - Information de la rentrée	Information
13	Budget de fonctionnement du conseil d'établissement	Information Adoption
14	Sorties scolaires (S)	Adoption
15	Projet éducatif	Information

No	Sujet	Objet
16	Divers : Correspondance École secondaire	Information
17	Levée de la séance	Adoption

(C) Document envoyé par courriel (S) Document déposé séance tenante

1-	a) Présences et quorum
	Mme Poirier souhaite la bienvenue à tous les membres en cette première séance du conseil d'établissement de l'école Stadacona de l'année 2025-2026.
1-	b) Accueil des membres
	La directrice de l'école ouvre la séance à 18h31 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Elle invite les membres à se présenter par un tour de table.
1-	c) Secrétariat
	Mme Poirier propose Mme Lydia Lachance afin de prendre des notes lors des rencontres. Elle explique aux nouveaux membres du CE le fonctionnement de celui-ci et les rôles que doit exercer le CE.
2-	Mot du public (si besoin) : Les parents peuvent en s'annonçant venir prendre la parole sur un sujet en lien avec la vie de l'école.
	Aucun membre du public n'est présent.
3-	Adoption de l'ordre du jour
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Thibault, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé et lu par Mme Poirier pour la séance ordinaire du 14 octobre 2025.</p> <p>CE-25-26-1</p>
4-	Représentant de la communauté :
	L'inscription pour le Noël des Blanchons est débutée. Plusieurs enfants pourront aller vivre une belle journée où ils pourront dépenser 100\$ au Toys R us. Il y aura des paniers de Noël distribués aux familles qui en ont besoin (courriel à venir de Marie-Pierre). Elle offrira des boîtes de bonbons pour la fête d'Halloween.
5-	Procédure d'élection de président (e) du conseil d'établissement et du président (e)
	Madame Poirier nous informe que la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président(e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire. Le mandat est d'une durée d'un an.

Mme Poirier explique le mandat de la présidence et de la vice-présidence. Elle explique que le président du conseil d'établissement établit l'ordre du jour avec la direction de l'école. De façon générale, le président du conseil d'établissement doit travailler en partenariat avec la direction de l'école. Le président est également le porte-parole officiel du conseil d'établissement auprès du Centre de services scolaire et des autres instances.

Ève Blanchette partage son intérêt à occuper le poste de président.

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Marie-Pier Gravel, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR madame Ève Blanchette comme présidente du conseil d'établissement de l'école Stadacona pour l'année scolaire 2025-2026;

DE REMERCIER la directrice de l'école, madame Chantale Poirier, d'avoir présidé le conseil d'établissement jusqu'au choix d'un(e) président(e);

- **DE MANDATER** la directrice de l'école, madame Chantale Poirier pour qu'elle informe le centre de services scolaire du nom du président de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

CE-25-26-2

6-

Élection à la vice-présidence du conseil

En l'absence du président c'est le vice-président qui occupe ce rôle.

M. Louis-Etienne Robert accepte d'occuper le poste de vice-président.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. Magella Savard il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR M. Robert comme vice-président du conseil d'établissement de l'école Stadacona pour l'année scolaire 2025-2026;

DE REMERCIER la directrice de l'école, madame Chantale Poirier, d'avoir présidé le conseil d'établissement jusqu'au choix d'un(e) vice-président(e);

DE MANDATER la directrice de l'école, madame Chantale Poirier pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom du vice-président de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

7- Dénonciation des intérêts des membres (art. 70)

Mme Poirier explique la feuille à compléter concernant la dénonciation des intérêts des membres.

8- Règles de régie interne (C)

Le conseil d'établissement doit se doter de règles de régie interne afin, qu'en toutes circonstances, les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de tous les élèves et dans l'objectif d'assurer la réussite éducative.

Changement proposé au 3.2 par Mme Poirier: La secrétaire peut également être le trésorier au besoin.

Changement proposé au 5.7 par Mme Poirier : Délai de 24 heures sur jours ouvrables avant la tenue de la rencontre. La direction communiquera avec les substituts afin de vérifier leurs disponibilités.

Changement proposé sur les règles de remboursement du conseil d'établissement par M. Louis-Etienne Robert : Le 5\$ de l'heure est modifié par 12\$ de l'heure jusqu'à concurrence de 25\$.

Le conseil d'établissement vote pour apporter les modifications proposées.
Approuvé à l'unanimité.

Mme Poirier informe le conseil d'établissement de la distinction entre approuver et adopter :

Approuver veut dire donner son accord. Le conseil peut approuver une proposition telle que présentée ou refuser d'approuver, mais ne peut lui-même modifier le contenu.

Adopter veut dire que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu du document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui en tout ou en partie, l'amender ou le recevoir tel que soumis.

9- Calendrier des rencontres

Secrétariat du conseil et trésorier du conseil

Mme Poirier propose les dates des conseils d'établissement à venir. Le conseil discute sur le choix des dates. Mme Falardeau propose l'adoption du calendrier des dates; adopté à l'unanimité.

3 décembre 2025

26 janvier 2026

8 avril-2026

25 mai 2026

15 juin 2026

CE-25-26-3

M. Magella Savard et Madame Lydia Lachance sont nommés comme secrétaire en alternance pour l'année scolaire.

10-

Formations obligatoires des membres du conseil

Mme Poirier rappelle la formation obligatoire des membres du conseil. Elle demande aux membres du conseil de lui envoyer un courriel lorsqu'ils auront complété la formation. Mme Chantale enverra le courriel pour la formation obligatoire.

11-

Vécu de l'école :

- Projet plein-air 2^e cycle : Les groupes du 2^e cycle font des activités de plein air en intégrant les matières scolaires. Ils organisent des campagnes de financement pour soutenir financièrement les familles dans le besoin. Ils demandent donc l'approbation de faire la campagne médiatique de la Fondation des Camps Odyssée.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Thibault il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de campagne de financement.

- Projet plein-air préscolaire : Proposition de faire un marché de Noël pour financer le projet plein air.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Gravel il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la campagne de financement du marché de Noël en arrimant avec le projet de marché de Noël des élèves de 6^e année.

- Proposition d'une sortie au musée de la civilisation pour aller voir l'exposition « Trouver refuge » avec les élèves de 6^e année (activité gratuite)
- **EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Mme Falardeau il est résolu à l'unanimité d'accepter la sortie au musée de la Civilisation et propose d'utiliser le document préparatoire pour l'activité.

12-	Service de garde
	<ul style="list-style-type: none"> - Information de la rentrée : - Un nouveau parent a fait part de ses observations concernant les informations transmises au début de l'année. Elle propose des pistes de solutions. L'équipe école en prendra connaissance et fera des modifications au besoin. - Mme Thibault propose que la rencontre de parents soit à des heures différentes pour le 1^{er} cycle et le 2^e /3^e cycles afin que le plus de parents possibles puissent y assister. - Mme Blanchette mentionne que cela fut agréable pour les élèves d'être accueillis par leur ancien enseignant.
13-	Budget de fonctionnement du conseil d'établissement
	<p>Mme Poirier présente le budget. Le conseil d'établissement a un budget de fonctionnement de 855\$ pour l'année scolaire 2025-2026. L'an passé e budget du CÉ est demeuré à 855\$. Donc nous avons un total de 1710\$. Mme Poirier mentionne qu'elle va vérifier auprès des finances dans quel poste budgétaire est passé le repas pour le dernier CÉ de l'an passé.</p>
14-	Sorties scolaires (S)
	<p>Mme Poirier demande aux membres s'ils ont des questions sur les sorties proposées par les enseignants.</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Thibault il est résolu à l'unanimité d'accepter les propositions des activités éducatives.</p>
15-	Projet éducatif
	<p>L'année dernière, un comité a reçu une formation sur le système de soutien à paliers multiples. Cette année, le comité forme l'équipe-école. Ce comité continue de recevoir de la formation sur le climat scolaire afin d'arrimer les pratiques au niveau de l'encadrement des comportements dans les lieux communs.</p>
16-	Divers :
	<p>École secondaire : Est-ce qu'il y a une priorité des élèves du bassin d'une école secondaire pour les programmes particuliers?</p>
17-	Levée de la séance
	<p>Mme Falardeau propose la levée de la séance à 20h12.</p> <p>CE-25-26-4</p>

Chantale Poirier
Directrice

Ève Blanchette
Présidente